

ple canadien, dépenser l'argent de façon judicieuse et opportune.

Mes observations porteront surtout sur le discours éloquent du ministre des Finances (M. Ilsley). A plusieurs reprises, ce dernier a souligné la prospérité du pays. Il a déclaré que le Canada paraissait plus florissant qu'on n'eût osé l'espérer en août dernier. Dans le domaine de l'embauchage et de la reconversion, ses progrès dépassent les espérances qu'on nourrissait alors. Nous sommes plus favorisés que nous ne l'avons jamais été en temps de paix, et l'embauchage atteint un sommet. Le ministre indique ensuite sur quoi repose notre fortune actuelle. Il importe aux honorables députés d'examiner ces bases afin d'en éprouver la solidité, la sûreté et la stabilité. Si elles ne sont pas durables, le bien-être disparaîtra bientôt.

Analysons la situation économique du moment afin de découvrir si la prospérité règne vraiment chez nous. Si la masse du peuple ne touche pas un revenu suffisant pour atteindre un niveau de vie élevé, nous n'avons pas à nous féliciter de cette prétendue prospérité. Voyons si vraiment les programmes du Gouvernement acheminent la nation vers un état plus florissant.

Le ministre des Finances a prouvé la prospérité du pays au moyen de trois arguments. Il a déclaré que l'embauchage et le bien-être du pays en temps de paix dépendaient surtout des recettes réalisées par le commerce d'exportation. Je ne crois nullement qu'en ce moment, nos exportations contribuent sensiblement à la prospérité. Il ne s'agit pas de véritables exportations; les fonds de l'Etat, qui appartiennent en premier lieu à la population canadienne, sont prêtés à d'autres nations en vue de leur permettre d'acheter nos produits. La prospérité qui règne actuellement au Canada découle moins du commerce d'exportation que du revenu canadien servant, au moyen d'avances, à payer les denrées expédiées à l'étranger et revenant, à la longue, aux Canadiens.

Nous devrions examiner ce qui se passe dans le domaine de l'exportation. Si notre commerce avec l'étranger augmente, nous pouvons en conclure qu'il demeurera un élément important de notre prospérité, telle qu'on la conçoit en ce moment. En avril 1945, l'indice du commerce d'exportation du Canada s'établissait à 312. En avril 1946, il avait baissé à 178. En un an, c'est-à-dire d'avril 1945 à avril 1946, la valeur du commerce d'exportation du Canada a diminué de 43 p. 100. Si nous comptons là-dessus pour maintenir la prospérité, elle sera de courte durée puisque cet état a fléchi de 43 p. 100 depuis un an. Si nous fondons notre prospérité sur l'expédition des véritables richesses du Canada à

[M. Argue.]

l'étranger, elle disparaîtra complètement. Le revenu des Canadiens et les denrées qu'il leur permet d'acheter constituent le seul élément qui assurera le bien-être au pays. Le commerce d'exportation n'y contribuera que s'il sert à nous procurer des importations qui augmenteront notre prospérité. Si le Canada doit importer en échange de produits étrangers, notre revenu actuel est insuffisant. Il doit augmenter progressivement afin que la population soit en mesure d'acheter la quantité croissante de denrées que d'autres nations exporteront au Canada.

Le ministre a dit que les épargnes considérables du peuple constituaient un autre des éléments principaux qui assureront le maintien de la prospérité au Canada. L'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a signalé, bien mieux que je ne pourrais le faire moi-même, que les épargnes que possède dans les banques à charte le Canadien moyen ne sont pas considérables. D'après le rapport des banques à charte, daté du 31 octobre 1945, 5,616,712 personnes avaient des dépôts dans les banques canadiennes; sur ce nombre, près de 5 millions avaient des dépôts inférieurs à mille dollars, soit en moyenne de \$173 chacune. Or ces épargnes de \$173, que possèdent chacune de ces 5 millions de personnes ne joueront pas un rôle très important dans le maintien de la prospérité au Canada. Un rapport émanant du Conseil de la réserve fédérale des Etats-Unis indique que les épargnes n'y sont pas considérables et qu'il est peu probable que les possesseurs les affectent à l'achat d'automobiles, d'appareils de T.S.F., de réfrigérateurs, de laveuses mécaniques et d'appareils ménagers. D'après ce rapport, la demande accumulée sur laquelle les fabricants, les distributeurs, les marchands de gros et les détaillants comptaient pour compenser le ralentissement des affaires au relèvement des prix durant les douze prochains mois, est en grande partie illusoire. Je ne crois pas qu'on puisse prétendre que les Canadiens, en général, aient des épargnes plus considérables que les Américains. D'après l'enquête menée aux Etats-Unis, ces épargnes ne soutiendront pas longtemps la prospérité.

Selon le ministre des Finances, les dépenses au compte du capital représentent le troisième moyen de maintenir la prospérité. D'après le comité James, il faudra des immobilisations annuelles de 1,500 millions pour maintenir l'embauchage intégral au Canada. Un rapport émanant du ministère de la Reconstruction indique qu'on n'affectera cette année à des immobilisations qu'une somme de 1,200 millions. Nous voyons donc que l'entreprise privée n'engage pas cette année les fortes dépenses d'immobilisations néces-